

Personnel d'Europol : adaptation des traitements de base ainsi que des allocations et indemnités.

Décision du Conseil

2007/0801(CNS) - 12/06/2007 - Acte final

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2007/408/JAI du Conseil d'adaptation des traitements de base du personnel d'Europol ainsi que des allocations et indemnités qui lui sont versées.

CONTENU : la présente décision, adoptée sur initiative finlandaise, vise à adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution.

Lors dudit examen, le Conseil d'administration a pris en considération les modifications du coût de la vie intervenues aux Pays-Bas ainsi que de l'évolution des traitements dans la fonction publique des États membres. Au vu de ce réexamen, il est décidé d'augmenter de 1,5% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2006 et le 30.06.2007.

Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 15/06/2007.